

# Politique relative à l'égalité de genre et à la diversité

## Introduction

Les membres de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) œuvrent en faveur d'un monde dans lequel chacun jouit pleinement de ses droits, est traité équitablement et dignement, bénéficie de l'égalité des chances, peut contribuer à la prise de décisions concernant sa propre vie, voit ses opinions prises en compte et se trouve à l'abri du danger.

Le seul moyen de parvenir à ces objectifs, de veiller à « ne pas nuire » et de rester fidèles à nos Principes fondamentaux<sup>1</sup> est de placer l'égalité de genre et l'intégration de la diversité au cœur de notre action, faute de quoi nous n'atteindrons pas les personnes qui ont besoin de notre aide, notre action ne sera plus adaptée aux communautés que nous servons, et nous risquons de contribuer aux vulnérabilités ou d'exacerber les inégalités de pouvoir et les cycles de violence. Pour être efficace, notre action doit tendre vers l'égalité des rapports de force, des chances et de l'accès aux ressources et aux services pour les femmes, les hommes, les garçons, les filles et les personnes de tous âges et aux talents et parcours variés, quelles que soient leur orientation sexuelle, leur identité et expression de genre et leurs caractéristiques sexuelles.

En promouvant l'égalité de genre et en se fondant sur les capacités et les ressources de tous les individus et de leurs communautés, ainsi que sur les priorités définies par eux, les Sociétés nationales et la Fédération internationale peuvent contribuer à leur autonomisation, à leur autosuffisance, à l'équité de leur traitement et à la durabilité de leur développement, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Nous ferons nôtre cette diversité, non seulement par souci d'équité, mais aussi parce que la diversité est cruciale pour trouver de meilleures solutions aux problèmes humanitaires et de développement.

Nous assumerons en outre la responsabilité de rendre nos organisations, et la Fédération internationale dans son ensemble, inclusives et accessibles, diverses et représentatives des communautés auprès desquelles nous œuvrons. L'objectif de la présente politique, qui remplace la politique de la Fédération internationale relative à l'équité entre les sexes (1999), est de garantir une approche dynamique qui encourage l'intégration de l'égalité de genre et de la diversité en tant que fondement de toutes nos actions, en particulier dans nos dispositifs institutionnels, nos opérations et cycles de programme, et nos activités de diplomatie humanitaire. Plus que quelques mesures techniques, la mise en œuvre de cette politique nécessitera des ressources et une véritable transformation de nos structures de pouvoir et de nos cultures et comportements institutionnels. Nous sommes déterminés à accomplir cette transformation.

## Objet

Cette politique s'applique à toutes les Sociétés nationales et à la Fédération internationale dans tous les domaines de leur action. Elle énonce nos conceptions et nos engagements collectifs en matière d'égalité de genre, de diversité et d'inclusion. Des stratégies, des cadres et des outils spécifiques seront élaborés pour appuyer sa mise en œuvre.

---

<sup>1</sup> Ce que reflète aussi le commentaire des Principes fondamentaux par Jean Pictet (1979).

## Définitions

Le terme « **genre** » renvoie à l'identité assignée à une personne par la société, laquelle touche à la *masculinité et à la féminité* – il n'est pas binaire. Les rôles dévolus à chaque genre varient considérablement d'une culture à l'autre et peuvent évoluer au fil du temps (y compris au cours de la vie d'une personne). Les attentes sociales et structurelles à l'égard de chaque genre pèsent grandement sur le rôle d'une personne dans la société, son degré d'influence, ses droits et son accès aux ressources.

Le terme « **diversité** » désigne l'ensemble des différentes origines sociales et identités qui constituent des populations. Cela inclut, sans s'y limiter, le genre, l'origine ethnique, la nationalité ou la citoyenneté, l'âge, le handicap, la langue, les opinions politiques, les croyances religieuses, l'origine sociale, l'orientation sexuelle, l'apparence physique et la couleur.

Le terme « **intersectionnalité** » fait référence au fait qu'une personne a plusieurs pans d'identité comme son genre, son origine ethnique, sa nationalité ou sa citoyenneté, son handicap, sa langue, ses opinions politiques, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle, son apparence physique et sa couleur, qui forment un tout. Une personne peut subir des discriminations visant plusieurs de ces facteurs. Une perspective intersectionnelle souligne la nécessité d'étudier ces formes de discrimination conjointement et concomitamment pour comprendre leurs effets conjugués sur la personne.

Le terme « **inclusion** » désigne la réduction des inégalités fondées sur les origines sociales, les identités, les rôles et les rapports de force. Fournir des services inclusifs signifie donner à tous un accès équitable aux ressources. Dans le long terme, l'inclusion vise aussi à faciliter l'accès de tous aux chances et aux droits en luttant contre l'exclusion, la stigmatisation et la discrimination, en les réduisant et en y mettant fin.

L'expression « **violence sexuelle et sexiste** » désigne notamment, mais pas exclusivement, la violence sexuelle, la violence conjugale, la traite des êtres humains, le mariage forcé ou précoce, le harcèlement sexuel, la prostitution forcée, le féminicide, les mutilations génitales féminines, l'exploitation et les abus sexuels, et le déni de ressources, d'opportunités et de services<sup>2</sup>.

## Énoncé

Les Sociétés nationales et la Fédération internationale s'engagent à accepter pleinement les différentes identités et tout un chacun, à les protéger contre toute discrimination dans toutes leurs actions, et à promouvoir les valeurs de diversité et d'égalité de genre au sein de la société.

Nous reconnaissons que les avis sur l'égalité de genre et la diversité diffèrent souvent au sein des communautés. Si nous respecterons ces différences, celles-ci ne nous détourneront pas de nos engagements, car ceux-ci sont fondés sur les Principes fondamentaux. L'égalité de genre et l'intégration de la diversité sont cruciales pour garantir que les personnes sont à l'abri du danger et dans le cadre de toute action visant à les protéger. Les questions relatives au genre et à la diversité doivent occuper une place centrale et jouer un rôle directeur dans les activités des Sociétés nationales et de la Fédération internationale.

---

<sup>2</sup> Cette définition s'appuie sur celle qui est donnée dans le document de référence relatif à la résolution 3 de la XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, [La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention](#).

En vue d'atteindre ces objectifs, les Sociétés nationales et la Fédération internationale :

### Rôle institutionnel

- **incarneront** adéquatement la composition des communautés auprès desquelles nous intervenons, et s'adapteront aux personnes qui nécessitent notre assistance et notre soutien en garantissant la **diversité de la représentation** et de la composition des ressources humaines parmi les membres, les volontaires, les équipes d'intervention ou de déploiement rapide, le personnel et les dirigeants ;
- **étudieront<sup>3</sup> et suivront en continu les questions relatives à l'égalité de genre et à la diversité au sein de nos organisations**, notamment la représentation des sexes et de la diversité à tous les niveaux des ressources humaines (gouvernance, direction, personnel et volontaires). Ces données seront analysées à la lumière des éventuelles barrières à l'égalité des chances, de l'intégration de la diversité et des inégalités de genre en ce qui concerne l'exercice du pouvoir et la prise de décisions au sein de nos organisations ;
- s'attacheront à veiller à ce qu'aucun sexe ne représente plus de deux tiers de la composition **des équipes de direction et des organes de gouvernance**. Nous veillerons en outre à ce que la Fédération internationale tienne compte, à tous ses échelons, de la représentation de la diversité au niveau mondial ;
- préserveront une **culture de l'inclusion et de la diversité**, et continueront d'offrir un lieu de travail sûr et protecteur aux personnes évoluant en leur sein, en mettant en place des activités comme des formations et en établissant des politiques et des règlements sur la protection, l'égalité de genre et l'inclusion, la prévention du harcèlement sexuel, la protection de l'enfance et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels ;
- prendront les mesures nécessaires pour que nos organisations **promeuvent activement l'égalité des chances** au moyen d'initiatives comme l'égalité de rémunération pour un travail égal, des recrutements anonymes et des systèmes de mentorat et, autant que faire se peut, des congés de maternité et de paternité, dans la mesure du possible rémunérés ;
- incluront le renforcement des capacités en matière **d'égalité de genre et d'intégration de la diversité** dans les programmes de développement de nos organisations, en accordant une attention particulière à la formation du personnel à l'étude des inégalités de genre et de la diversité ;
- incorporeront des stratégies pertinentes tenant compte de l'égalité de genre et de la diversité, ainsi que des supports d'apprentissage, dans toutes les initiatives visant à **renforcer les capacités du personnel et des volontaires** mises en œuvre au niveau des pays, des sections et des communautés ;

### Programmes et opérations

- incorporeront une **étude des inégalités de genre et de la diversité<sup>4</sup>** dans tous nos programmes, nos opérations, nos services et nos outils afin que chacun puisse y accéder et y participer dans la dignité et en toute sécurité, indépendamment de son genre, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa couleur, de son handicap, de son statut socio-économique et juridique, de sa nationalité et de son origine ethnique. Cette étude portera sur toutes les étapes du cycle de gestion : évaluation et planification, suivi et collecte de

---

<sup>3</sup> Par exemple, en utilisant la [Boîte à outils pour l'évaluation de l'intégration des questions liées au genre et à la diversité à l'échelle d'une organisation](#).

<sup>4</sup> L'étude des inégalités de genre et de la diversité permet de comprendre l'impact que les différentes origines sociales et les facteurs d'identification d'une personne peuvent avoir sur les possibilités et les freins qu'elle rencontre, y compris les facteurs qui influent sur les risques de violence, d'exclusion et de discrimination auxquels elle est confrontée.

données, évaluation et compte rendu. Elle sera facilitée par la mise en œuvre des normes minimales de la Fédération internationale relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence ;

- veilleront à ce que tous les programmes et toutes les opérations répondent aux **besoins spécifiques** et remédient aux risques que connaissent différents groupes et personnes, sur la base des conclusions de l'étude des inégalités de genre et de la diversité ;
- assureront **la mobilisation des communautés et la redevabilité à leur égard** pour prendre acte de leurs priorités spécifiques, en tenant particulièrement compte des personnes les plus vulnérables face à la discrimination, à l'exclusion et à la violence ;
- comprendront des mesures visant à **prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste** (y compris les actes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des acteurs humanitaires) dans tous les programmes et toutes les opérations<sup>5</sup> ;
- veilleront à ce que des **employés spécialement formés** aux questions de protection, d'égalité de genre et d'inclusion supervisent les programmes et les opérations sur le plan technique, et à ce que l'ensemble du personnel et des volontaires possèdent des compétences essentielles dans ces domaines et celui du principe de « ne pas nuire » ;
- chercheront des possibilités d'**échanger des connaissances** sur l'égalité de genre, la diversité et l'intersectionnalité, et de collaborer à la définition de meilleurs moyens de promouvoir l'égalité, de faire une place à la diversité, de comprendre l'intersectionnalité, de renforcer la participation et de se rapprocher de l'égalité des chances, pour le bien des personnes discriminées, négligées ou marginalisées ;
- mettront en œuvre **des programmes et des activités spécifiques** visant à promouvoir l'intégration de la diversité, l'égalité, des attitudes ouvertes à l'égard de l'égalité de genre et de la diversité, et à développer des aptitudes interpersonnelles comme la pensée critique, la communication non violente, l'écoute empathique et la médiation ;

## Sensibilisation

- mèneront des activités de diplomatie humanitaire dans le but de **défendre la dignité, l'accès, la participation et la sûreté des personnes**, de faire entendre la voix de personnes aux identités diverses, et de veiller à ce que les besoins et les droits spécifiques de ces personnes soient respectés. Il s'agit notamment de prendre en compte les dimensions de l'égalité de genre et de la diversité dans la mise au point des initiatives de diplomatie humanitaire sur d'autres thèmes ;
- persuaderont les décideurs et les personnes influentes d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt des personnes qui sont en situation de vulnérabilité et de **veiller à ce que celles-ci jouissent de droits égaux et d'un accès égal** aux services humanitaires, notamment :
  - en répondant aux **besoins spécifiques et en remédiant aux risques en matière de protection** que connaissent les femmes, les filles, les hommes, les garçons, les minorités sexuelles et les personnes d'autres origines diverses ;
  - en veillant à mettre en place une **stratégie centrée sur les survivant-e-s** pour prévenir et atténuer la violence discriminatoire et fondée sur l'identité, et y faire face ; en plaidant pour que les États et les communautés reconnaissent que ce type

---

<sup>5</sup> [Résolution 3, XXXII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge \(2015\), La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention.](#)

de violence est un phénomène courant ; et en facilitant des activités de prévention et de préparation avant même que des incidents ne soient signalés ;

- en faisant en sorte que **les lois et les politiques relatives aux catastrophes** accordent une attention particulière aux questions relatives à l'égalité de genre et à la diversité, et en révisant toute politique ou pratique publique donnant lieu à des discriminations ou des exclusions ;
- en présentant et en promouvant la diversité et l'égalité dans **les activités de communication et de représentation** des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération internationale.

## Responsabilités

Les équipes dirigeantes des Sociétés nationales et de la Fédération internationale veilleront à la mise en œuvre de la présente politique. Il est attendu des Sociétés nationales qu'elles mettent leurs politiques et leurs lignes directrices en conformité avec ce document, en prenant soin de s'adapter à leur contexte.

Parmi les outils qui appuieront la mise en œuvre de la présente politique figurent les normes minimales de la Fédération internationale relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence, et les cadres connexes comme le Cadre stratégique de la Fédération internationale relatif à l'égalité de genre et à la diversité et le Cadre stratégique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour l'intégration du handicap. Le cas échéant, ces outils et cadres complémentaires seront examinés et révisés pour être mis en conformité avec la présente politique.

Le Conseil de direction et l'Assemblée générale de la Fédération internationale recevront régulièrement des comptes rendus sur la mise en œuvre de cette politique.

Cette politique fera l'objet d'un examen régulier, au plus tard d'ici l'Assemblée générale de 2027.